



Combattre la pauvreté de la vieillesse !

Le PS60+ demande une rente AVS de 4'000 francs

La pauvreté des personnes âgées est répandue en Suisse. Lors de la prochaine révision du système de prévoyance, le PS60+ du canton de Fribourg demande donc une rente AVS de 4'000 francs pour tous. Pour le financement, les distributions des bénéfices / dividendes des entreprises seront soumises à l'AVS. En outre, les cotisations pour le deuxième pilier doivent être transférées vers l'AVS et de nouvelles sources telles que la taxe sur les transactions financières ou l'imposition des robots seront utilisées pour la prévoyance. Les candidates et candidats du PS60+ pour les élections fédérales 2019¹ s'engagent pour ces objectifs.

Selon l'Office fédéral de la statistique, une personne sur cinq à l'âge de la retraite vit dans la pauvreté ou risque la pauvreté. Environ 350'000 personnes. Et plusieurs centaines de milliers de personnes dépendent des prestations complémentaires. Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse a un des taux de pauvreté chez les personnes âgées les plus élevés. Du point de vue de la responsabilité sociale et éthique, cela est inacceptable. Cette situation est très éloignée d'une existence digne et autodéterminée comme le prévoit la Constitution fédérale. C'est donc le moment de changer le système.

Une rente AVS de 4'000 francs ! Toute personne qui, comme la plupart des gens, a travaillé pendant plus de 40 ans, que ce soit à une activité rémunérée ou qu'elle ait eu un travail de soins non rémunéré tout aussi important, a droit à une pension qui permette une vie décente. Cela doit être une règle fondamentale dans un pays riche comme la Suisse. Le PS60+ vise donc un renforcement significatif de l'AVS qui doit devenir le pilier le plus important de la prévoyance. Une rente de 4'000 francs est possible, c'est un peu plus que les prestations complémentaires mesquines, mais légèrement inférieure à la limite des bas salaires définis au niveau international.

Soumettre les bénéfices / dividendes à l'AVS ! Dans le monde économique capitaliste, l'objectif principal des entreprises privées est de générer deux types de revenus : le revenu du travail sous forme des salaires et le revenu du capital sous forme de distribution des bénéfices / dividendes. Il est incompréhensible que seuls les revenus salariaux cotisent à la prévoyance. Le PS60+ du canton de Fribourg exige donc que les distributions de bénéfices / dividendes des sociétés avec siège en Suisse soient également soumises à l'obligation de cotiser pour l'AVS.

Du deuxième au premier pilier ! Pour beaucoup, le système des trois piliers de la prévoyance (AVS, caisse de pension, épargne) reste de la pure théorie. En particulier, de nombreuses femmes vivent uniquement de la rente AVS ce qui est absolument insuffisant pour vivre dignement. En outre, le caractère de « casino » du deuxième pilier – le rendement des capitaux investis est en grande partie une question de chance – est à l'origine de problèmes croissants. Un changement

¹ Andrea Wassmer, Catherine Plüss, Claudine Godat, Erwin Jutzet, Philippe Pasquier, Paul Werthmüller
[>>> Voir les détails ...](#)



s'impose ! Le PS60+ exige donc que les cotisations actuellement versées au deuxième pilier qui est très peu social soient petit à petit transférées vers l'AVS.

De nouvelles sources de financement. De nouvelles sources de financement telles que la taxe sur les transactions financières ou l'imposition des robots sont actuellement en discussion. De nombreux et nombreuses suisses et suissesses souhaitent également un impôt sur la richesse pour répartir de manière plus équitable les résultats de l'activité économique. Le PS60+ exige donc que ces modèles fiscaux soient également orientés vers le financement d'une prévoyance qui permette aux personnes âgées une vie digne et que leur autodétermination soit respectée.

PS60+ Canton de Fribourg
Heinz Gilomen